

Image not found or type unknown



vente maison suite au décès d'un parents

Par **bruno.sarda@sfr.fr**, le **26/10/2020** à **18:58**

Bonjour mon pere etant decede nous avons decide de vendre la maison avec ma maman qui est toujours vivante nous somme quatre enfants mais une personne ne veux pas signé la vente,sachant que les autres sont d'accord. quel recours peut on avoir pour l'obligé a vendre ?

Par **amajuris**, le **26/10/2020** à **20:08**

bonjour,

la maison est en indivision, si un indivisaire refuse de vendre ce qui est son droit, vous devrez demander l'autorisation du tribunal judiciaire pour vendre.

l'avocat est obligatoire.

salutatio